MAISONS-LAFFITTE
Cité du Cheval

VILLE DE MAISONS - LAFFITTE
CENTRE AQUATIQUE

CENTRE AQUATIQUE de MAISONS-LAFFITTE

Eveil aquatique (bébés-nageurs)
De 6 mois à 3 ans

Reprise de l'activité le samedi 23 septembre 2023

Cette activité ludique **"Bébés nageurs"** se déroule dans un bassin spécialement aménagé pour les tout-petits, afin de leur permettre la découverte du milieu aquatique mais aussi de les initier au plaisir de l'eau. Excellente pour favoriser la motricité, la confiance et l'autonomie de l'enfant, elle vous permet également de partager des moments privilégiés avec votre enfant.

	Tarifs		Jours Des cours	Horaires Des cours
	Résidents	**Extérieurs**		
Eveil Aquatique	Carte 10 séances 121.20 €	Carte 10 séances 146 €	Samedi 6 mois 1 an	9h15 - 9h45 30 places
	La séance 14.60 €	La séance 17.40 €	Samedi 1 an-3 ans	9h45 - 10h15 30 places

Tarif carte magnétique 1er achat 5.70€
La prestation est offerte pour un seul parent. Le deuxième accompagnateur devra s'acquitter du droit d'entrée afin de profiter de la séance.

Mise en vente des cartes « Éveil aquatique » à compter du 1er septembre 2023.

Réservation des séances par internet dans la limite des places disponibles à compter du lundi 18 septembre (création de votre compte pour tout nouvel usager). www.maisonslaffitte.fr **/ rubrique loisirs / sport / centre aquatique / activités natation ou par téléphone au 01.34.93.85.85.**

Documents à fournir lors de l'inscription :

- ✓ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité aquatique, datant de moins de 3 ans pour toute nouvelle inscription
- ✓ Un justificatif de domicile pour les résidents
- ✓ Carnet de vaccination à jour.

Informations :

- ✓ Bonnet de bain obligatoire et short interdit
- ✓ Maillot de bain jetable spécial piscine indispensable pour les petits
- ✓ Le tarif comprend l'accès de l'enfant et d'un accompagnateurs majeur
- ✓ Toute inscription est définitive et il ne sera procédé à aucun remboursement
- ✓ **Les activités ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires, les jours fériés, les fermetures techniques et entre les vacances de Noël et les vacances d'Hiver.**